



**Arrêté N°2026-270 portant composition d'un jury de validation
des acquis de l'expérience**

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6, D6412-6 et
suivant.

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au diplôme de **LICENCE
ADMINISTRATION PUBLIQUE / AFFAIRES PUBLIQUES** est constitué conformément au tableau
joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon

#signature#

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Année Universitaire 2025-2026

LICENCE ADMINISTRATION PUBLIQUE / AFFAIRES PUBLIQUES

	Nom, prénom	Qualité
Président du jury	DEVILLERS Hugo	mcf
Enseignante-chercheuse	DUCLOS Nolwenn	mcf
Professionnel	BARTHET Frédéric	Métropole de Lyon

Université Lumière Lyon2 - SCFC/VAE - annexe arrêté 2026-270

Année Universitaire 2025-2026

Service Commun de Formation Continue
Campus Berges du Rhône
86 rue Pasteur – F69365 Lyon cedex 07
Cellule VAE : 04 78 69 73 99, vae@univ-lyon2.fr